

Bruxelles, 17 mai 2013

KBC réagit à l'action en justice intentée dans le cadre du dossier de désinvestissement d'Absolut Bank

KBC prend acte de l'action en justice intentée devant le Tribunal du Commerce de Bruxelles par quatre clients privés du fonds de pension russe Blagosostoyanie à l'encontre de l'acquisition, par ce dernier, d'Absolut Bank, filiale bancaire de KBC en Russie.

L'audience prévue hier a été reportée, à la demande des demandeurs.

Récemment, deux actions similaires avaient été intentées en Russie. Selon les informations dont KBC dispose actuellement, les demandeurs s'étaient rétractés avant même de comparaître devant la cour.

KBC soumettra ses observations factuelles et juridiques au Tribunal du Commerce de Bruxelles et, sauf en cas d'absolue nécessité, s'abstiendra de tout autre commentaire tant que la procédure suivra son cours.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group